



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DU CALENDRIER ET ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

RÉUNION DU 22 MARS 2022

Présents : Mme Sylvestre – MM. Pézière - Sabaté - Sénégal - Traon

Assiste : M. Podan-Mavounzy (Comité)

Excusé : M. N'Diaye

INFORMATIONS IMPORTANTES (SAISON 2021/2022)

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

RAPPEL

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités. Tout mail envoyé à la Commission avec une adresse privée ne sera pas traité

ATTENTION :

ART. 10.2 du RS du DVOF Si pour une raison quelconque, un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au DVOF au plus tard la veille du jour de la réunion (le mardi) de la Commission compétente précédant la date du match.

Pour toute demande de dérogation concernant horaires et dates de match, les clubs sont invités à utiliser l'application disponible sur Footclubs pour avoir la validation de la part des clubs adverses.

Aucune demande par mail ne sera prise en compte par la Commission.

RETOUR COMMISSION DE DISCIPLINE DU 23/11/2021

OL MONTIGNY

À la suite du PV de la Commission de Discipline du 23/11/2021, la Commission décide :

* 7 mois de matches à huis clos du terrain de Montigny U16 D3 Poule B à dater du 29 novembre 2021 (article 40-6 du RS du DVOF)

* 2 Délégués du DVOF à la charge de l'OL MONTIGNY

Matches concernés à domicile :

- 27/03/2022: OL MONTIGNY / ACADEMIE FOOTBALL CLUB ERMONT
- 10/04/2022 : OL MONTIGNY / ASSO A 3
- 08/05/2022 : OL MONTIGNY / CSM EAUBONNE
- 29/05/2022 : OL MONTIGNY / FC VILLIERS LE BEL

*Dans tous les cas, les clubs concernés, organisateur et visiteur, ont chacun l'obligation de soumettre, à l'approbation de la Commission d'Organisation compétente, par écrit 48 heures au moins avant la rencontre, une liste de personnes (comportant leur identité, numéro de licence et fonction) susceptibles en ce qui les concerne d'assister au match à huis clos. La liste précitée n'étant pas exclusive, la Commission d'Organisation compétente a la faculté d'accepter certaines personnes dont les fonctions ne sont pas visées ci-dessus. Le non-respect des dispositions précitées peut entraîner la perte par pénalité de la rencontre au club fautif.



RETOUR COMMISSION DE DISCIPLINE DU 16/11/2021

US PERSAN 03

La COC vous informe que tous les matchs à domicile de votre équipe Seniors D1 devront se jouer à huis clos jusqu'au dimanche 10/04/2022 (6 mois de matchs à huis clos) : voir l'article 40.6 du RS du DVOF pour l'organisation des matchs à huis clos.

Matches concernés à domicile :

- 27/03/2022 : US PERSAN 03 / FC GOUSSAINVILLE 2
- 10/04/2022 : US PERSAN 03 / OL MONTIGNY

***Dans tous les cas, les clubs concernés, organisateur et visiteur, ont chacun l'obligation de soumettre, à l'approbation de la Commission d'Organisation compétente, par écrit 48 heures au moins avant la rencontre, une liste de personnes (comportant leur identité, numéro de licence et fonction) susceptibles en ce qui les concerne d'assister au match à huis clos. La liste précitée n'étant pas exclusive, la Commission d'Organisation compétente a la faculté d'accepter certaines personnes dont les fonctions ne sont pas visées ci-dessus. Le non-respect des dispositions précitées peut entraîner la perte par pénalité de la rencontre au club fautif.**

RETOUR COMMISSION DE DISCIPLINE DU 01/02/2022

FC HERBLAY

À la suite du PV de la Commission de Discipline du 01/02/2022, la Commission décide :

- 4 mois de matchs à huis clos du terrain du FC Herblay U18 D Poule B à dater du 7 février 2022 (article 40-6 du RS du DVOF)

Matches concernés à domicile :

- 10/04/2022 : FC HERBLAY 1 / OL MONTIGNY 1
- 29/05/2022 : FC HERBLAY 1 / FC ECOUEN 1

***Dans tous les cas, les clubs concernés, organisateur et visiteur, ont chacun l'obligation de soumettre, à l'approbation de la Commission d'Organisation compétente, par écrit 48 heures au moins avant la rencontre, une liste de personnes (comportant leur identité, numéro de licence et fonction) susceptibles en ce qui les concerne d'assister au match à huis clos. La liste précitée n'étant pas exclusive, la Commission d'Organisation compétente a la faculté d'accepter certaines personnes dont les fonctions ne sont pas visées ci-dessus. Le non-respect des dispositions précitées peut entraîner la perte par pénalité de la rencontre au club fautif.**

RETOUR COMMISSION CDPME du 28/02/2022

ENT. BEAUMONT MOURS VIARMES 1 – PERSAN US 03 2

À la suite du PV de la Commission CDPME du 28/02/2022 concernant le match U16 D3 Poule D n°23491556 ENT. BEAUMONT MOURS VIARMES / PERSAN US 03 02, la Commission décide :

- Match aller à jouer le 17/04/2022 à 13H
 - 1 arbitre officiel à la charge de l'ENT. BEAUMONT MOURS VIARMES 1
 - Match se jouera à huis clos sur les installations de l'ENT. VIARMES BEAUMONT MOURS 1
 - Pas d'autre match ce jour-là sur les installations
 - Art. 40.6 du RS du DVOF

Dans tous les cas, les clubs concernés, organisateur et visiteur, ont chacun l'obligation de soumettre, à l'approbation de la Commission d'Organisation compétente, par écrit 48 heures au moins avant la rencontre, une liste de personnes (comportant leur identité, numéro de licence et fonction) susceptibles en ce qui les concerne d'assister au match à huis clos. La liste précitée n'étant pas exclusive, la Commission d'Organisation compétente a la faculté d'accepter certaines personnes dont les fonctions ne sont pas visées ci-dessus. Le non-respect des dispositions précitées peut entraîner la perte par pénalité de la rencontre au club fautif.



- Match retour à jouer le 29/05/2022 à 13H
 - o Match se jouera à huis clos sur les installations de Persan (Stade Deschamps)
 - o Pas d'autre rencontre ce jour-là sur les installations
 - o 1 arbitre officiel à la charge de Persan
 - o Art. 40.6 du RS du DVOF

Dans tous les cas, les clubs concernés, organisateur et visiteur, ont chacun l'obligation de soumettre, à l'approbation de la Commission d'Organisation compétente, par écrit 48 heures au moins avant la rencontre, une liste de personnes (comportant leur identité, numéro de licence et fonction) susceptibles en ce qui les concerne d'assister au match à huis clos. La liste précitée n'étant pas exclusive, la Commission d'Organisation compétente a la faculté d'accepter certaines personnes dont les fonctions ne sont pas visées ci-dessus. Le non-respect des dispositions précitées peut entraîner la perte par pénalité de la rencontre au club fautif.

RETOUR COMMISSION DE DISCIPLINE DU 08/03/2022

Anciens D3 Poule C

Match n°23470834 du 06/02/2022

VAUREAL FCM 11 / FC FRANCONVILLE 12

La Commission décide : - 1 point pour Vauréal

REMERCIEMENTS ARBITRE

DAMINELLI Romain

COURRIER CLUBS

FRANCONVILLE FC

U14 D2 Poule A

Match n°23497460 FC FRANCONVILLE/FCM GARGES du 12/03/2022

Ce match est reporté à une date ultérieure

PERSAN 03 US

Courriel du 19/03/2022

Les matches à domicile des Seniors D3 Poule A, saison 2021/2022 se dérouleront au stade Louis Oudinot rue Etienne Dolet à Persan

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

ROISSY EN FRANCE US

Courriel du 21/03/2022

La COC ne peut répondre favorablement à votre demande. Manquent numéro de match et accord écrit de votre adversaire

PIERRELAYE FC

Courriel du 16/03/2021

La COC ne peut répondre favorablement à votre demande. Manque l'accord de votre adversaire

ENT. BEAUMONT MOURS

Ce match sera à jouer à cette date par suite de la décision de la CDPME du 28/02/2022

PERSAN US 03

Courriel du 22/03/2022

La COC vous demande de vous reporter à l'Art. 40.6 du DVOF

Nous ne pouvons changer l'horaire du match, veuillez prendre les dispositions nécessaires pour faire jouer le match des Seniors au stade Gaston Deschamps à Persan à l'horaire officiel

Lors d'un match à huis clos, aucun autre match ne peut avoir lieu sur le Complexe sportif avant ou après



PUISEUX LOUVRES 95 FC

Courriel du 22/03/2022

Remboursement des frais d'arbitrage pour non-présentation de l'équipe de Sarcelles AAS

Recréditer la somme de 46€ au club de FCPL 95 et débiter la somme de 46€ au compte de l'équipe de Sarcelles AAS

HERBLAY SUR SEINE FC

Courriel du 22/03/2022

La COC ne peut prendre en compte votre demande pour la modification de l'horaire. Une première demande avait déjà été faite le 13/02/2022 par votre club pour la modification de l'horaire à 17H et acceptée par le club du RC

ARGENTEUIL

Match n°23734711 du 26/03/2022

HERBLAY FC 2 / RC 1 ARGENTEUIL

Match maintenu le 26/03/2022 à 17H

DATES – TERRAINS – HEURES

OSNY FC

Courriel du 22/03/2022

U16 D3 Poule E

Match n°23491669 du 27/03/2022

OSNY FC 2 / MONTMGNY SPORTS 1

Le match se déroulera à 15H

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

SAINT BRICE FC

Courriel du 22/03/2022

U18 D3 Poule A

Match n°23786705 du 27/03/2022

SAINT BRICE 2 / GOUSSAINVILLE FC 2

Le match se déroulera à 15H

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

DATES – TERRAINS – HEURES (FOOTCLUBS)

E. BEAUMONT MOURS PERSAN

Courriel du 22/03/2022

Anciens D2 Poule B

Match n°23470457 du 27/03/2022

E. BEAUMONT MOURS PERSAN/ASC BELLOY ST MARTIN

Nouvelle date : 22/05/2022

Accord des 2 clubs

Accord de la COC

SOISY ANDILLY MARGENCY

Courriel du 21/03/2022

U18 D2 Poule B

Match n°23703619 du 13/03/2022

SOISY ANDILLY MARGENCY 2 / MONTIGNY OL 1

Nouvelle date : 24/04/2022

Accord des 2 clubs

Accord de la COC

**CORMEILLAIS ACS**

Courriel du 21/03/2022

U16 D3 Poule A

Match n°23491252 du 27/03/2022

[Inversion de rencontre](#)**CORMEILLAIS ACS 3 / FRANCONVILLE FC 2**

Nouvel horaire : 15H

Nouvelle installation : stade Jean Roland n°2 à Franconville

Accord des 2 clubs

Accord de la COC

MATCHES A JOUER**16/04/2022****U14 D2 Poule B**

Match n°23497583

HERBLAY SUR SEINE FC 1 / ENT. MARLY FONTENAY 1**17/04/2022**

U16 D3 Poule E

Match n°23491669

OSNY FC 2 / MONTMAGNY S 1**CONFIRMATION DE RESULTAT**

U14 D1

Match n°23497349 du 19/02/2022

SAINT OUEN L'AUMONE AS 2 / ARGENTEUIL FC 1**SAINT OUEN L'AUMONE AS 2** 1but 1pt**ARGENTEUIL FC 1** 1but 1pt**1er FORFAIT AVISE SANS AMENDE****FRANCO PORTUGAL ARGENTEUIL**

Anciens D3 Poule B

Match n° 23470718 du 20/03/2022

MENUCOURT AS 12 / FRANCO PORTUGAIS ARGENTEUIL 11**FRANCO PORTUGAIS ARGENTEUIL 11** -1pt 0but**MENUCOURT AS 12** 3pts 5but**VIARMES ASNIERES OL**

CDM D2 Poule B

Match n° 23736952 du 20/03/2022

JOUY LE MOUTIER FC 6 / VIARMES ASNIERES OL 5**VIARMES ASNIERES OL 5** -1pt 0but**JOUY LE MOUTIER FC 6** 3pts 5but



2ème FORFAIT AVISE SANS AMENDE

BEAUCHAMP AS

CDM D1

Match n° 23469337 du 20/03/2022

BEAUCHAMP AS 5 / ERAGNY FC 5

BEAUCHAMP AS 5	-1pt	0but
ERAGNY FC 5	3pts	5buts

1er FORFAIT AVEC AMENDE

VAUREAL FCM

U18 D3 Poule B

Match n°23786788 du 20/03/2022

ARGENTEUIL FC 2 / VAUREAL FCM 2

VAUREAL FCM Amende 24€

VAUREAL FCM 2	-1pt	0but
ARGENTEUIL FC 2	3pts	5buts

ECLAIR DE PUISEUX

Seniors D4 Poule A

Match n°23468321 du 20/03/2022

VEXIN AS 2 / ECLAIR DE PUISEUX AS 1

ECLAIR DE PUISEUX AS 1 Amende 24€

ECLAIR DE PUISEUX AS 1	-1pt	0but
VEXIN AS 2	3pts	5buts

PRESLES USL

Seniors D4 Poule A

Match n°23468319 du 20/03/2022

EAUBONNE CSM 1 / PRESLES USL 2

PRESLES USL 2 Amende 24€

PRESLES USL 2	-1pt	0but
EAUBONNE CSM 1	3pts	5buts

PUISEUX LOUVRES 95

Seniors D4 Poule A

Match n°23468318 du 20/03/2022

PARMAIN AC 1 / PUISEUX LOUVRES 95 2

PUISEUX LOUVRES Amende 24€

PUISEUX LOUVRES 95 2	-1pt	0but
PARMAIN AC 1	3pts	5buts



2ème FORFAIT AVEC AMENDE

FOSSÉS UF

Anciens D4 Poule A

Match n°23470980 du 20/03/2022

CHAUMONTEL LUZARCHES ES 11 / FOSSÉS UF 12

FOSSÉS UF 12 Amende 37.50€

FOSSÉS UF 12		-1pt	0but
CHAUMONTEL LUZARCHES ES 11		3pts	5buts

PARMAIN AC

U18 D3 Poule A

Match n°23786701 du 20/03/2022

PARMAIN AC 1 / SAINT BRICE FC 2

PARMAIN AC 1 Amende 27.50€

PARMAIN AC 1	-1pt	0but
SAINT BRICE FC 2	3pts	5buts

3ème FORFAIT AVEC AMENDE

SARCELLES AAS

CDM D2 Poule A

Match n°23736860 du 20/03/2022

PUISEUX LOUVRES 95 5 / SARCELLES AAS 5

SARCELLES AAS 5 Amende 41.50€

SARCELLES AAS 5	-1pt	0but
PUISEUX LOUVRES 95 5	3pts	5buts

FORFAIT GENERAL

SARCELLES AAS 5

CDM D2 Poule B

Amende : 72€

Secrétaire de Séance
Mr SENECAL

Président de Séance
Mme SYLVESTRE